



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 9 septembre 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

Ouverture

10.01

Ouverture de la séance

Ordre du jour

10.02

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Questions

10.03

Période de questions des citoyens

Condoléances

10.04

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Lucille Lagueux.

10.05

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Lise Germain.

10.06

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Paul Voisard.

10.07

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de madame Reine Beaulieu.

Procès-verbal

10.08

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2024, à 19 h.

10.09

Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 23 avril et 5 juin 2024.
1247151027

10.10

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2024.
1245459033

Correspondance / Dépôt de documents

10.11

Déposer la pétition reçue de citoyens en opposition au retrait de la ligne d'autobus 58 du circuit de la Société de Transport de Montréal.
1242484038

10.12

Déposer la pétition reçue de la part de citoyens de la rue Lyette visant l'implantation d'une nouvelle zone SRRR sur un tronçon de cette rue.
1242484037

15 – Déclaration / Proclamation

15.01

Souligner la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2024.
1247405003

20 – Affaires contractuelles

Subvention - Contribution financière

20.01

Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence du sculpteur Jean-Pierre Larocque, intitulée « Le fusain et l'argile » dans le cadre du Salon d'automne 2024.
1245404012

20.02

Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène pour la participation au Gala des Arlequins qui a eu lieu le 15 juin 2024 à Trois-Rivières.
1245404013

20.03

Entériner l'autorisation de remettre des titres de transport à 4 organismes reconnus afin de soutenir les activités offertes par les camps de jour de l'été 2024.
1248420026

20.04

Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2024-2025 d'une valeur de 5 785,50 \$.
1248420028

20.05

Accorder une contribution financière de 250 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'athlète laSalloise Makesha Walker pour sa participation à la compétition d'athlétisme Princeton-Larry Ellis Invitational qui a eu lieu les 12 et 13 avril 2024.
1248420030

20.06

Accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du programme de soutien aux nouveaux projets de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

1248420027

Autres affaires contractuelles

20.07

Autoriser l'achat d'une publicité dans le bottin annuel de la conférence « Navigating Wellness and Wisdom in Aging » du Council for Black Aging Community of Montréal inc. au coût de 250 \$, taxes incluses si applicables, dans le cadre de la conférence sur la santé qui aura lieu le 19 octobre 2024.

1247405002

30 – Administration et finances

Administration - Nomination de membres

30.01

Amender la résolution CA23 200411 afin de désigner madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano à titre de mairesse suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024.

1242484039

Déclaration / Événement / Proclamation

30.02

Autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la première compétition de surf de rivière à Montréal à la Vague à Guy au parc des Rapides le samedi 28 septembre 2024, à vendre de la nourriture lors d'un BBQ, à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées et pour l'organisation d'un tirage et accorder une contribution financière à cette fin de 4 000 \$, taxes incluses si applicables.

1248420025

Reddition de comptes

30.03

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 juillet au 25 août 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2024.

1243035012

40 – Réglementation

Avis de motion / Dépôt et présentation / Adoption

40.01

Avis de motion – Règlement LAS-0060-3 – Amendement le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060.

40.02

Dépôt et présentation – Règlement LAS-0060-3 - Amendement le règlement sur l'occupation du domaine public numéro LAS-0060 afin de modifier des dispositions relatives à l'occupation temporaire du domaine public, la mobilité et l'habillage des grands chantiers.

40.03

Adopter le règlement LAS-0161-2 amendement le règlement LAS-0161 établissant les tarifs afin d'abroger les frais de services de fourrière et d'apporter des précisions quant aux frais associés aux travaux d'aqueduc.

1242484036

40.04

Adopter le règlement 2030-LAS-63 amendement le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de modifier la limite de vitesse permise sur certaines rues dans l'arrondissement de LaSalle.

1247151022

40.05

Adoption du Règlement numéro 462-1 amendement le Règlement numéro 462 portant sur la dénomination de certaines rues de la municipalité afin de corriger les génériques.

1242484034

Urbanisme – Projet particulier

40.06

Adopter le premier projet de résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

1249783001

Règlement - Circulation / Stationnement

40.07

Autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Léger entre le boulevard Newman et la rue Cordner dans l'arrondissement de LaSalle.

1247151024

40.08

Autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle.

1247151025

40.09

Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

1247151026

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

40.10

Regroupement de PIIAD

40.11

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades donnant sur une voie publique au 7200, rue Saint-Patrick (lot 1 447 694).

1245459032

40.12

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier l'entrée principale du quadruplex situé au 7707, rue Édouard (1 079 898).

1245459030

40.13

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment sis au 8467, rue George (lot 1 234 872).

1245459031

50 – Ressources humaines

Structure de service / Emploi / Poste

50.01

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1246456008

70 – Autres sujets

70.01

Levée de la séance.



Dossier # : 1247151027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 23 avril et 5 juin 2024.

De déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 23 avril et 5 juin 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 14:01

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 23 avril et 5 juin 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Déposer les comptes rendus des rencontres du comité de circulation du 23 avril et du 5 juin 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-28

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Tél : 514-367-6000 poste 6750
Approuvé le : 2024-08-28



Dossier # : 1245459033

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2024.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 13:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 14 août 2024.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1242484038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la pétition reçue de citoyens en opposition au retrait de la ligne d'autobus 58 du circuit de la Société de Transport de Montréal.

De déposer la pétition reçue de citoyens en opposition au retrait de la ligne d'autobus 58 du circuit de la Société de Transport de Montréal.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-19 16:42

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484038

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la pétition reçue de citoyens en opposition au retrait de la ligne d'autobus 58 du circuit de la Société de Transport de Montréal.

CONTENU**CONTEXTE**

Une pétition de plus de mille résidents s'opposant à l'abolition de la ligne d'autobus 58 de la STM a été transmise au bureau du greffe par voie électronique. Les signataires de la pétition mentionnent que la ligne d'autobus 58 est essentielle pour répondre aux besoins de déplacement des citoyens de Verdun et de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les signataires de la pétition précisent que la ligne d'autobus 58, en plus d'être une ligne efficace, ponctuelle et qui dessert les berges et des pôles de services, a une valeur patrimoniale du fait qu'elle a le même numéro que l'ancienne ligne de tramway qui suivait ce parcours riverain. Selon eux, ce numéro devrait donc être conservé. De plus, le trajet actuel emprunté par la ligne 58 est fiable et très apprécié.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-08-19



Dossier # : 1242484037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la pétition reçue de la part de citoyens de la rue Lyette visant l'implantation d'une nouvelle zone SRRR sur un tronçon de cette rue.

De déposer la pétition reçue de la part de citoyens de la rue Lyette visant l'implantation d'une nouvelle zone SRRR sur un tronçon de cette rue.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-20 11:30

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484037****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Déposer la pétition reçue de la part de citoyens de la rue Lyette visant l'implantation d'une nouvelle zone SRRR sur un tronçon de cette rue.

CONTENU**CONTEXTE**

Une pétition visant l'implantation d'une zone de stationnement sur rue réservée aux résidents (SRRR) sur un tronçon de la rue Lyette a été déposée au Bureau Accès LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Cette pétition sera transmise à la Direction concernée pour étude et rapport au conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-08-19



Dossier # : 1247405003

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Souligner la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2024

De proclamer la journée du 15 septembre comme celle de la *Journée internationale de la démocratie* ;

De souligner l'importance de la démocratie, à travers l'éducation dès le plus jeune âge et la valorisation des instances qui la portent;

De souligner l'importance de la participation citoyenne, en particulier celle des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, dans le processus démocratique; et

D'encourager les initiatives visant à sensibiliser les citoyen.ne.s quant à leur rôle crucial dans le maintien et le développement de la démocratie.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-23 19:02

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1247405003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Souligner la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Concertation Montréal a invité les divers arrondissements à adopter une résolution afin de souligner la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre 2024.

Cette journée est soulignée annuellement en septembre par l'Organisation des Nations Unies depuis 2007 afin de faire valoir l'importance de la démocratie et d'encourager les gouvernements à la renforcer et à la consolider.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement croit à l'importance des valeurs mises de l'avant lors de la Journée internationale de la démocratie et souhaite adopter une résolution d'appui.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-08-23



Dossier # : 1245404012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence du sculpteur Jean-Pierre Larocque, intitulée Le fusain et l'argile dans le cadre du Salon d'automne 2024.

D'accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence du sculpteur Jean-Pierre Larocque, intitulée Le fusain et l'argile dans le cadre du Salon d'automne 2024; et D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-07-26 15:10

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245404012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence du sculpteur Jean-Pierre Larocque, intitulée <i>Le fusain et l'argile</i> dans le cadre du Salon d'automne 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, l'Association des artistes de LaSalle inc. réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. L'Association des artistes de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance* et de soutien des organismes et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$, toutes taxes incluses, pour soutenir la présentation d'une conférence de l'Association des artistes de LaSalle inc. par le sculpteur Jean-Pierre Larocque, intitulée *Le fusain et l'argile* dans le cadre du Salon d'automne 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0204 (1237769003) - 5 juin 2023 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, pour la présentation d'une conférence qui s'intitule : *Présentation des moments forts de la Biennale et de la 13^e édition de la Biennale internationale d'estampe contemporaine de Trois-Rivières* .

CA24 20 0123 (1245404003) - 8 avril 2024 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association des artistes de LaSalle inc. pour présenter la conférence : « Sarah Galarneau, Le jardin du futur » dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts et de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DESCRIPTION

L'Association des artistes de LaSalle inc. présentera la conférence de Jean-Pierre Larocque le

12 novembre 2024 de 19 h à 21 h à la Galerie les 3C située au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux dans le cadre du Salon du Printemps. Cette activité est ouverte aux membres et au grand public.

La conférence de Jean Pierre Larocque sera une occasion unique de rencontrer un grand sculpteur reconnu pour l'originalité de sa démarche et sa maîtrise innovatrice de la matière. Il est aussi peintre et dessinateur.

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence.

Le coût de la conférence est de 250\$

Une contribution financière de 150 \$ représente un maximum de 60 % du budget admissible pour ce programme.

Le dossier répond à l'orientation 3.4 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Valoriser la participation citoyenne.

L'Association des artistes de LaSalle inc. est reconnue par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 150 \$, taxes incluses si applicables, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245404013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène pour la participation au Gala des Arlequins qui a eu lieu le 15 juin 2024 à Trois-Rivières.

D'accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène pour la participation au Gala des Arlequins qui a eu lieu le 15 juin 2024 à Trois-Rivières, événement annuel organisé par la Fédération québécoise du théâtre amateur (FQTA), et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-07-29 10:49

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1245404013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 150 \$, taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène pour la participation au Gala des Arlequins qui a eu lieu le 15 juin 2024 à Trois-Rivières.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire.

En ce sens, depuis plusieurs années, L'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des représentations théâtrales par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$, toutes taxes incluses si applicables, pour soutenir la participation au Gala des Arlequins qui a eu lieu le 15 juin 2024 à Trois-Rivières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0236 (1245404011) - 3 juin 2024 : D'accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 525 \$, taxes incluses si applicables, pour la présentation des conférences de Jean-Bernard Hébert et Stéphane Castellon qui ont eu lieu du 6 au 11 mai 2024 au Théâtre du Grand Sault.

CA24 20 0070 (1234629023) - 4 mars 2024 : D'accorder une contribution financière à L'Avant-Scène de 2000 \$, taxes incluses si applicable, et à la Société historique Cavelier-de-LaSalle de 120 \$, taxes incluses si applicable, pour leur programmation 2023.

CA22 20 0108 (1227769001) - 4 avril 2022 : D'accorder une contribution financière de 1 800 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la réalisation de décors pour la pièce: « Du bon monde », présentée au Théâtre du Grand Sault.

DESCRIPTION

Le Gala des Arlequins a eu lieu le 15 juin 2024 à Trois-Rivières, événement annuel organisé par la Fédération québécoise du théâtre amateur (FQTA). La troupe L'Avant-Scène de LaSalle était en nomination dans la catégorie meilleure production dramatique pour la pièce *Pourquoi tu pleures?*

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* prévoit dans son volet 6.2 des programmes de soutien dans le domaine des arts. Le programme 2 : soutien aux manifestations artistiques hors territoire permet aux organismes de diffuser leurs créations à l'extérieur et de faire rayonner le talent des citoyens de LaSalle. Le projet de l'organisme est admissible au programme 2 à hauteur de 150 \$ car l'événement se tient à plus de 100 km de LaSalle, en zone 1, avec un groupe de moins de 5 personnes.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 150 \$, toutes taxes incluses si applicables, à L'Avant-Scène de LaSalle.

L'Avant-Scène de LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans les axes 3.2 Inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance et 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 150 \$, toutes taxes incluses, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle :

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire;

20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248420026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation de remettre de titres de transport à 4 organismes reconnus afin de soutenir les activités offertes par les camps de jour de l'été 2024.

D'entériner l'autorisation de remettre de titres de transport à 4 organismes reconnus afin de soutenir les activités offertes par les camps de jour de l'été 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-09-03 10:53

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation de remettre de titres de transport à 4 organismes reconnus afin de soutenir les activités offertes par les camps de jour de l'été 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement, via la ville Centre, a offert gratuitement des billets d'autobus à l'ensemble des camps de jour pendant plusieurs années. Au printemps 2024, lors de la rencontre des camps de jour, nous avons mentionné aux organismes qu'ils auraient des billets gratuits. Malheureusement, nous avons appris tardivement que ce financement n'existait plus et que les camps de jour ne pourraient pas avoir de billets d'autobus pour l'été 2024. L'arrondissement a payé ces titres exceptionnellement afin de permettre aux enfants de profiter de sorties extérieures durant l'été 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Entériner l'autorisation de remettre des titres de transports aux organismes reconnus suivants :

- Club Jeune Aire LaSalle ;
- Programme de Basketball des Leaders ;
- Centre multiculturel de ressources de LaSalle (CMRL);
- Héritage Laurentien.

JUSTIFICATION

Si la ville n'avait pas offert les billets de transport, les enfants n'auraient pas pu participer aux sorties estivales.

Nous avons octroyés les billets en fonction des demandes des organismes, selon la répartition présentée au tableau ici-bas.

La valeur totale de la contribution en billets est de **2 120,00\$**

Calcul billets autobus 2024		
Type de billet	Groupes	Adultes (A/R)

Prix unitaire	20,50\$	7,00\$
Camps :		
Club Jeune Aire LaSalle	25	
Centre multiculturel de ressources de LaSalle	25	10
Héritage Laurentien	25	
Programme de Basketball des Leaders	25	
Sous-total billets	100	10
Total	2 050,00 \$	70,00\$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contribution en billets d'autobus d'une valeur totale de 2 120\$.

MONTRÉAL 2030

ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À permis aux enfants utilisateurs des 4 camps de jour d'utiliser les services de la STM pour faire des sorties estivales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 23 août 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-08-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1248420028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2024-2025 d'une valeur de 5 785,50 \$.

D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2024-2025 d'une valeur de 5 785,50 \$.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-27 11:55

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1248420028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisaton de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2024-2025 d'une valeur de 5 785,50 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement prête l'aréna Jacques-Lemaire à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle depuis plusieurs années. L'horaire 202-2025 sera les vendredis entre 13 h et 14 h 30, du 27 septembre 2024 au 25 mai 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0367 (1237817017) - 10 octobre 2023: D'accorder un permis saisonnier de hockey à titre gratuit à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire pour la saison 2023-2024 d'une valeur de 7 047\$,
CA22 20 0273 (1223630008) - 6 septembre 2022: D'accorder un permis saisonnier de hockey 2022-2023 à titre gratuit, équivalent à un montant de 6 336 \$ \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

CA21 20 0456 (1213630003) - 25 novembre 2021 : D'accorder un permis saisonnier de hockey 2021-2022 à titre gratuit, équivalent à un montant de 5 184,00 \$, à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

DESCRIPTION

Accorder gratuitement le permis saisonnier 2024-2025 de hockey à un regroupement d'employés de l'arrondissement de LaSalle pour l'utilisation de l'aréna Jacques-Lemaire.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle croit à l'importance d'offrir des possibilités d'activités physiques et sociales aux employés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de location demandé aux utilisateurs est de 133,00 \$/heure (taxes incluses). Le montant non perçu s'élèvera approximativement à 5 785,50 \$. Les heures d'utilisation

demandées n'entraînent aucuns frais supplémentaires de surveillance ou d'entretien.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La décision favorable est essentielle pour l'accès à l'aréna pour les employés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 29 août 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-08-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1248420030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'athlète laSalloise Makesha Walker pour sa participation à la compétition d'athlétisme Princeton-Larry Ellis Invitational qui a eu lieu les 12 et 13 avril 2024.

D'accorder une contribution financière de 250 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'athlète laSalloise Makesha Walker pour sa participation à la compétition d'athlétisme Princeton-Larry Ellis Invitational qui a eu lieu les 12 et 13 avril 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-26 08:23

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'athlète laSalloise Makesha Walker pour sa participation à la compétition d'athlétisme Princeton-Larry Ellis Invitational qui a eu lieu les 12 et 13 avril 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club d'athlétisme de LaSalle a déposé une demande de contribution financière à l'arrondissement de LaSalle pour l'athlète laSalloise Makesha Walker dans le cadre de sa participation à la compétition d'athlétisme Princeton-Larry Ellis Invitational, qui s'est tenue à l'université de Princeton au New Jersey, les 12 et 13 avril 2024. Makesha Walker a participé à des épreuves, soit le saut en longueur et le 100 mètres dans la catégorie « femme senior ». Elle s'est classée 6e dans sa catégorie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La compétition s'est déroulée les 12 et 13 avril 2024 à l'université Princeton au New Jersey. Résultats de l'épreuve de saut en longueur : 6e position avec un résultat de 5,68 mètres.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, section Soutien financier, les athlètes sont éligibles à recevoir un montant de 250 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la section « Soutien aux événements québécois, canadiens ou internationaux », « Participation d'une seule personne à moins de 700 km de LaSalle ».

JUSTIFICATION

Ce type de contribution financière est disponible pour les citoyens qui rencontrent les critères d'éligibilité, ce qui est le cas pour Makesha Walker.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 250 \$, toutes taxes incluses si applicables, provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

Clé comptable: 301727-07103-61900- 016491-00000-00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'une demande de contribution financière pour la participation à un événement international, tel que décrit dans la Politique de reconnaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section « Soutien financier ».

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1248420027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du programme de soutien aux nouveaux projets de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

D'accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du programme de soutien aux nouveaux projets de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-23 18:59

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420027

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un montant de 2 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme Eau Vive LaSalle dans le cadre du programme de soutien aux nouveaux projets de la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Eau Vive LaSalle a déposé une demande de contribution financière à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour soutenir son nouveau projet de certification en sécurité de sauvetage des rivières.

Eau Vive LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle et respecte les conditions de cette politique.

Cette action vient renforcer la sécurité nautique sur le territoire de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ce sommaire vise à accorder une contribution financière de 2 000 \$ à Eau Vive LaSalle pour soutenir son nouveau projet de certification en sécurité de sauvetage des rivières (SSR). La formation a eu lieu les 30 et 31 juillet 2024. Quatre membres de Eau Vive LaSalle ont participé à cette formation.

JUSTIFICATION

Ce soutien permettra :

- de supporter un organisme reconnu dans son développement d'offre de service;
- d'augmenter la compétence des citoyens en SSR;
- de permettre éventuellement d'offrir sur son territoire des formations de SSR menant à l'obtention de brevet de TR 1; et
- de constituer une équipe certifiée en SSR afin d'assurer la sécurité d'événements officiels et de compétitions sanctionnées en eau libre.

L'organisme est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution est effectuée dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, article 5.4.2.
Cette dépense de 2 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-21

Fanny HIDALGO
Agente de développement

Roch LANGELIER
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1247405002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat d'une publicité dans le bottin annuel de la conférence Navigating Wellness and Wisdom in Aging du Council for Black Aging Community of Montréal Inc. au coût de 250 \$, taxes incluses si applicables, dans le cadre de la conférence sur la santé qui aura lieu le 19 octobre 2024

D'autoriser l'achat d'une publicité dans le bottin annuel de la conférence Navigating Wellness and Wisdom in Aging du Council for Black Aging Community of Montréal Inc. au coût de 250 \$, taxes incluses si applicables, dans le cadre de la conférence sur la santé qui aura lieu le 19 octobre 2024; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-22 17:22

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247405002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat d'une publicité dans le bottin annuel de la conférence Navigating Wellness and Wisdom in Aging du Council for Black Aging Community of Montréal Inc. au coût de 250 \$, taxes incluses si applicables, dans le cadre de la conférence sur la santé qui aura lieu le 19 octobre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme The Council for Black Aging Community of Montréal Inc. a été fondé en 1987 pour répondre aux besoins sociaux et physiques des aînés de la communauté noire anglophone du Grand Montréal. Une conférence sur la santé sera organisée le 19 octobre sous le thème Navigating Wellness and Wisdom in Aging. Une demande a été soumise au cabinet pour acheter une publicité dans le bottin annuel de la conférence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le conseil propose l'achat d'une page complète couleur au coût de 250 \$.

JUSTIFICATION

Cet achat permettra de soutenir l'organisme dans sa mission auprès des citoyens de la communauté LaSalloise. Cet organisme fait partie des organismes reconnus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'achat de la publicité coûtera 250 \$, toutes taxes incluses.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2024-08-21



Dossier # : 1242484039

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA23 200411 afin de désigner madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano à titre de mairesse suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024

D'amender la résolution CA23 200411 afin de désigner madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano à titre de mairesse suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-19 16:43

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484039****Unité administrative responsable :**

Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Amender la résolution CA23 200411 afin de désigner madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano à titre de mairesse suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Il est nécessaire d'amender la résolution CA23 200411 pour désigner madame la conseillère d'arrondissement Daniela Romano mairesse suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2024 en remplacement de madame la conseillère de la Ville Laura-Ann Palestini.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200411 (1232484021) - Nommer les mairesses et maires suppléants pour l'année 2024.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-08-19



Dossier # : 1248420025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la première compétition de surf de rivière à Montréal à la Vague à Guy au parc des Rapides le samedi 28 septembre 2024, à vendre de la nourriture lors d'un BBQ, à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées et pour l'organisation d'un tirage et accorder une contribution financière à cette fin de 4 000 \$, taxes incluses si applicables.

D'autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la première compétition de surf de rivière à Montréal à la Vague à Guy au parc des Rapides le samedi 28 septembre 2024, à vendre de la nourriture lors d'un BBQ, à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées et pour l'organisation d'un tirage; et
D'accorder une contribution financière de 4 000 \$, taxes incluses si applicables.

Il est de la responsabilité de l'organisme de s'assurer que tous les partenaires respectent les règlements en vigueur et obtiennent tous les permis et autorisations nécessaires à la réalisation de l'événement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 13:45

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Eau Vive LaSalle à tenir la première compétition de surf de rivière à Montréal à la Vague à Guy au parc des Rapides le samedi 28 septembre 2024, à vendre de la nourriture lors d'un BBQ, à se procurer un permis pour la vente de boissons alcoolisées et pour l'organisation d'un tirage et accorder une contribution financière à cette fin de 4 000 \$, taxes incluses si applicables.

CONTENU**CONTEXTE**

Le surf de rivière gagne en popularité à Montréal. Cette activité attire de plus en plus de passionnés en quête de sensations fortes et de connexion avec la nature. Les endroits comme la Vague à Guy à LaSalle deviennent des lieux emblématiques pour les surfeurs urbains, offrant des vagues statiques accessibles tout au long de l'année. Le surf de rivière contribue à la promotion d'un mode vie actif et écologique. Eau Vive LaSalle, en partenariat avec L'association Surf Grand Montréal, propose d'organiser la première édition de la Classique Vague à Guy, une compétition endossée par Eau Vive Québec. Cet événement novateur vise à promouvoir le surf et notre ville en tant que destination privilégiée pour ce sport.

Les objectifs de la compétition sont de valoriser les talents locaux, partager la passion et la culture du surf ainsi que renforcer le tissu communautaire.

L'événement respecte les exigences du Guide des événements nautiques et aquatiques de la Société de sauvetage du Québec.

Le promoteur sollicite l'aide de l'arrondissement pour un soutien logistique (prêt de matériels, encadrement et sécurité).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser la tenue de cet événement d'envergure ainsi qu'à autoriser Eau Vive LaSalle à vendre de la nourriture, à demander un permis pour vendre des boissons alcoolisées, à organiser un tirage et à organiser un BBQ sur place. Ce sommaire vise également à accorder une contribution financière de 4 000 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'organisme dans le but de soutenir l'événement. L'organisme

demande également l'autorisation de détourner la piste cyclable selon les recommandations du PDQ-13, par la rue Gagné jusqu'à la rue Central et ensuite de poursuivre par la rue Raymond.

Selon l'article 7.8 du Règlement 1575 relatif à l'interdiction de la vente dans un parc, le conseil d'arrondissement peut, dans certaines circonstances et à l'occasion d'événements, de fêtes ou de manifestations et selon les conditions qu'il détermine, autoriser la vente de certaines marchandises sur le domaine public.

L'événement se déroulant le 28 septembre 2024, comprendra :

- 16 compétitrices et 16 compétiteurs choisis selon les vidéos des candidat.e.s envoyés à l'association et sélectionnés par les juges;
- Des kiosques opérés par divers partenaires de l'événement, ainsi que nos organismes et partenaires aquatiques et nautiques laSallois (CALAC, Élite Triathlon, KSF, Sodem);
- Une petite scène où la compétition sera projetée et suivi d'une prestation de danse traditionnelle hawaïenne et d'une prestation musicale;
- Une zone de nourriture et boissons respectant toutes les normes sanitaires et mesures de sécurité en vigueur.

L'événement se déroulera entre 8 h et 20 h; la compétition prendra fin vers 14 h.

Il est prévu d'installer des estrades à la hauteur de l'emplacement de la piste cyclable afin de permettre aux spectateurs de pouvoir bien voir la compétition. Le PDQ-13 autorise le détour de la piste cyclable.

Eau Vive LaSalle a fourni un plan de sécurité détaillé ainsi que les formulaires de demande d'autorisation et de soutien pour un événement public.

Il est de sa responsabilité de s'assurer que ses partenaires respectent tous les règlements en vigueur et obtiennent les permis et autorisations nécessaires pour la réalisation de l'événement.

De plus, pour assurer le bon déroulement de l'événement, une trentaine de bénévoles s'occuperont de la sécurité, des premiers soins, de la promotion, des inscriptions, des aspects administratifs et de l'accueil des participants.

La contribution financière de 4 000 \$, toutes taxes incluses, servira à la réalisation de l'événement extérieur ayant lieu sur le territoire laSallois et ouvert à l'ensemble de la population.

L'arrondissement fournira également des biens et services tels que :

- l'accompagnement par l'agente de développement, un régisseur et le suivi avec les contremaîtres de voirie, de transport et de la signalisation pour soutenir la réalisation de l'événement;
- la location de la signalisation auprès d'une firme privée;
- le prêt et la livraison d'équipement (matériel et signalisation) selon les besoins identifiés par l'organisme;
- la disponibilité d'une équipe de transport, d'une équipe de signalisation et du personnel de surveillance le 28 septembre 2024.

De plus, les aspects de la sécurité liés avec le détour de la piste cyclable sont assurés par une équipe de bénévoles distinctes.

JUSTIFICATION

Cette demande répond aux critères du programme de soutien financier aux événements laSallois qui est en cohérence avec le plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle et ses orientations, entre autres l'orientation 3 (une communauté solidaire, équitable

et inclusive) visant à favoriser des événements accessibles et inclusifs visant à générer des retombées positives sur la qualité de vie des LaSalloises et LaSallois. L'arrondissement souhaite également renforcer le sentiment d'appartenance de ses citoyens et favoriser la participation citoyenne.

De plus, cet événement vient soutenir l'axe d'intervention 2.3 du plan stratégique 2023-2030 de LaSalle, en valorisant ses espaces verts, parcs et plans d'eau. C'est un événement qui se veut rassembleur et qui permet aux citoyens et participants de contempler le caractère riverain distinctif des LaSallois.es. C'est une occasion d'inspirer un sentiment de fierté et d'appartenance, en hébergeant la seule compétition de ce type sur l'île de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'arrondissement sous forme de gratuités est évaluée à 10 000 \$ et comprend l'encadrement du volet sécurité pour la première édition de l'événement, la coordination de l'ensemble des services par le personnel col blanc et col bleu, la location de la signalisation, la location de matériel, ainsi que le personnel supplémentaire.

De plus, un soutien financier sera offert. Le montant total accordé de 4 000 \$, taxes incluses si applicables, provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs et sera réparti comme suit :

1er versement de 2 800 \$ à la suite de l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.

2e versement de 1 200 \$ sur réception du bilan de l'événement, au plus tard 90 jours après la tenue de l'événement.

MONTRÉAL 2030

Le dossier présenté contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

LaSalle bénéficie de plusieurs kilomètres de rives sur le fleuve Saint-Laurent, ce qui en fait un lieu privilégié pour les sports en eau vive. Les rives attirent des entreprises de loisirs aquatiques telles que Kayak sans frontières avec qui l'arrondissement collabore depuis 2000. Cet événement vient mettre en valeur le caractère riverain laSallois ainsi que son rayonnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des communications et publications seront faites par Eau Vive LaSalle, l'association Surf Grand Montréal et leurs partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Eau Vive LaSalle s'engage à exercer ses activités, le tout conformément aux lois ou règlements applicables et à obtenir toutes les autorisations requises pour leurs opérations. L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment

remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Jacinthe DAVIAU-LECLERC
regisseur(-euse)

Le : 2024-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque



Dossier # : 1243035012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 juillet au 25 août 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 juillet au 25 août 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-27 11:54

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1243035012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 juillet au 25 août 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200320 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 juin au 24 juillet 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juin 2024

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 25 juillet au 25 août 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour juillet 2024, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-08-27



Dossier # : 1242484036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0161-2 amendant le règlement LAS-0161 établissant les tarifs afin d'abroger les frais de services de fourrière et d'apporter des précisions quant aux frais associés aux travaux d'aqueduc.

D'adopter le règlement LAS-0161-2 amendant le règlement LAS-0161 établissant les tarifs afin d'abroger les frais de services de fourrière et d'apporter des précisions quant aux frais associés aux travaux d'aqueduc.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-20 14:15

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement LAS-0161-2 amendant le règlement LAS-0161 établissant les tarifs afin d'abroger les frais de services de fourrière et d'apporter des précisions quant aux frais associés aux travaux d'aqueduc.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville s'est déclaré compétent pour une période de 10 ans quant à l'application du règlement relatif aux animaux domestiques aux fins de la gestion et de la conclusion d'un contrat de services animaliers, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). À cette fin, le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne a été mandaté pour assurer la gestion administrative des contrats de services animaliers des arrondissements. Il y a donc lieu de retirer les dispositions relatives aux services de fourrière du règlement de LaSalle. La rédaction actuelle des dispositions relatives aux travaux de raccordement au réseau de l'eau doit être améliorée afin de clarifier les types de travaux de raccordement au réseau de l'eau visé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0323 (1242484036) - Avis de motion - Règlement LAS-0161-2
CA24 20 0324 (1242484036) - Dépôt et présentation - Règlement LAS-0161-2

DESCRIPTION

Des modifications sont apportées à la tarification en vigueur afin d'abroger les frais de services de fourrière de l'arrondissement en raison du rapatriement de cette compétence par la Ville de Montréal. Des précisions sont également apportées aux dispositions portant sur la tarification relative à l'usage de l'eau afin de référer au réseau de l'eau plutôt qu'au réseau de l'aqueduc et d'apporter des précisions quant aux frais associés aux travaux d'aqueduc. La référence aux frais associés aux entrées charretières sont majorés afin de tenir compte des coûts des travaux à réaliser.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 août 2024

Dépôt et présentation du projet de règlement : 12 août 2024

Adoption : 9 septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en arrondissement

Le : 2024-08-20



Dossier # : 1247151022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2030-LAS-63 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de modifier la limite de vitesse permise sur certaines rues dans l'arrondissement de LaSalle.

D'adopter le règlement 2030-LAS-63 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de modifier la limite de vitesse permise sur certaines rues dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-19 16:44

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement 2030-LAS-63 amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, afin de modifier la limite de vitesse permise sur certaines rues dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En date du 16 août 2010 un plan de vitesse définissant les limites de vitesse sur l'ensemble des rues du territoire de l'arrondissement a été adopté par le conseil d'arrondissement. Ce plan avait comme objectif d'identifier au règlement 2030 les tronçons de rues où la limite de vitesse est fixée à 40 et 30 km/h, notamment les « zones écoles » et les « zones parcs ». Depuis l'adoption du dernier plan de vitesse en 2010, le territoire de l'arrondissement comporte de nouvelles rues ainsi que des zones parcs et écoles supplémentaires qui nécessitent d'être ajoutées au plan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 10 200392 et CA10 200456 (1104966007) - Adoption du règlement 2030-LAS-50 modifiant la limite de vitesse de certaines rues

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à identifier et à illustrer sur plans toutes les limites de vitesse sur les rues de l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Les tronçons de rues proposées pour l'affichage de 30 km/h (écoles) sont identifiés en mauve sur le plan annexé à la présente décision.

Les tronçons de rues proposées pour l'affichage de 30 km/h (parcs) sont identifiés en orange sur le plan annexé à la présente décision.

Les tronçons de rues proposées pour l'affichage de 30 km/h (parcs et école) sont identifiés en cyan sur le plan annexé à la présente décision

Les tronçons de rues proposées pour l'affichage de 40 km/h sont identifiés en blanc sur le plan annexé à la présente décision.

Les tronçons de rues proposées pour l'affichage de 50 km/h sont identifiés en rouge sur le plan annexé à la présente décision.

Ce plan remplace les prescriptions antérieures et devient la nouvelle réglementation des

limites de vitesse de notre arrondissement.

JUSTIFICATION

La limite de vitesse sur rue est régie par le code de sécurité routière du Québec qui stipule :
· à l'article 328 que : "Sauf sur les chemins où une signalisation contraire apparaît..., nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/h dans une agglomération, sauf sur les autoroutes".

· à l'article 626 (4) que : "Une municipalité peut, par règlement ou si la loi lui permet d'en édicter par ordonnance...fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire, laquelle peut être différente selon les endroits..."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation de la signalisation à la suite de l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier LAVOIE-RIVARD
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-07-30

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>



Dossier # : 1242484034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement numéro 462-1 amendant le Règlement numéro 462 portant sur la dénomination de certaines rues de la municipalité afin de corriger les génériques

D'adopter le règlement numéro 462-1 amendant le Règlement numéro 462 portant sur la dénomination de certaines rues de la municipalité afin de corriger les génériques.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-23 06:23

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484034**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement numéro 462-1 amendant le Règlement numéro 462 portant sur la dénomination de certaines rues de la municipalité afin de corriger les génériques

CONTENU**CONTEXTE**

Les rues Senécal, Allion, Gérald, et Lacharité nommées par LaSalle en 1955 et qui suivent un axe nord-sud sont aujourd'hui officialisées comme des avenues. Il a donc lieu de les remplacer par les désignations suivantes : avenue Senécal, avenue Allion, avenue Gérald et avenue Lacharité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le règlement numéro 462-1 vise à corriger les génériques des rues Senécal, Allion, Gérald et Lacharité qui suivent un axe nord-sud et qui sont officialisées comme des avenues. Il vise également à corriger la graphie Senécal qui était auparavant erronément écrite Sénécal.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 12 août 2024

Dépôt et présentation du projet de règlement : 12 août 2024

Adoption : 9 septembre 2024

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

Le : 2024-08-22



Dossier # : 1249783001

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le premier projet de résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le premier projet de résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles et ce malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage 2098 , puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- minimise les impacts négatifs sur la circulation; et
- minimise les impacts environnementaux.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-09-06 06:56

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1249783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003271575) a été déposée le 18 mai 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site de l'ancienne distillerie Seagram est situé dans le secteur économique Airlie-Lafleur, à l'intersection du boulevard Newman et de l'avenue Lafleur, à proximité de l'autoroute 20 et de la route 138, menant au pont Honoré-Mercier et à la couronne sud de l'île de Montréal. Il est situé dans un rayon d'un kilomètre de la station de train de banlieue LaSalle, qui le relie au centre-ville de Montréal.

Le secteur dans lequel s'inscrit la propriété est composé de plusieurs quartiers résidentiels de nature variée, d'une bande de terrains industriels et est borné à l'est par un pôle commercial situé au carrefour de l'avenue Dollard et du boulevard Newman.

Les six bâtiments toujours présents sur le site (totalisant une superficie de plancher de près de 86 000 m²) possèdent des formes architecturales variées. Ils accueillent à l'origine des fonctions de natures administrative, industrielle et d'entrepôt. Ceux-ci présentent une configuration spatiale occasionnant la création d'un corridor intérieur et d'une cour intérieure.

Plusieurs des bâtiments qui composent l'ensemble présentent une typologie bâtie particulière à leur fonction de chais de maturation/entrepôt d'origine. Ceux-ci présentent des hauteurs libres variables, des trames de colonnes serrées, peu d'ouvertures ainsi que des systèmes électriques et mécaniques désuets qui ne respectent pas les normes actuelles.

Le requérant a élaboré une vision de redéveloppement pour ce site en concertation avec l'arrondissement et en s'appuyant sur l'héritage architectural et historique qui le caractérise.

Cette vision est compatible avec différents exercices de planification réalisés pour le secteur. Elle est axée sur la création d'un pôle mixte industriel-commercial avec un corridor commercial animé qui culmine vers une place centrale au milieu du pôle industriel. Néanmoins, la réglementation de zonage en vigueur, notamment en ce qui a trait aux usages autorisés et prohibés ainsi que les dispositions en matière de stationnement limitent les possibilités pour mettre cette vision en œuvre de plein droit. Cela a donné lieu à la présentation du présent PPCMOI.

Le concept du projet s'articule sur une stratégie d'aménagement intégrée qui prend en considération les volets suivants :

Les usages :

En plus d'une conservation des usages industriels actuels et d'entreposage caractéristiques du secteur, le projet propose d'introduire des usages de nature urbaine afin de revitaliser et de stimuler l'attractivité du secteur. Bureaux, commerces, arts et sports seront présents sur le site.

Le stationnement :

Bien que le secteur soit accessible de multiples façons en mobilité active et qu'il est situé au sein d'une aire TOD, la mise en place de la vision de redéveloppement et l'introduction des nouveaux usages « urbains » nécessiteraient l'aménagement d'au moins 514 cases de stationnement selon la réglementation en vigueur. Sachant que la reconfiguration intérieure des bâtiments pour y aménager des cases de stationnement non conventionnelles impliquerait des coûts prohibitifs pouvant aller de 40 000 \$ à 45 000 \$ par case sans générer de véritable rendement locatif (par comparaison avec un espace utilisable), le concept de mutualisation des espaces de stationnement est mis de l'avant.

Ce concept adapté aux projets mixtes profite de la complémentarité temporelle des nouveaux usages proposés et permet ainsi la réduction des besoins en stationnements individuels. Un travail d'évaluation des besoins a priori a permis d'identifier les besoins du site et a posteriori (approche de monitoring) permettra d'ajuster le nombre de cases de stationnement en fonction des besoins réels. Ce besoin est évalué à 387 cases pour une occupation des locaux à 100 %.

Le camionnage et la circulation :

En cohérence avec la vision développée pour le site, l'organisation fonctionnelle des déplacements tire profit de l'emplacement des usages industriels générant des nuisances dans les bâtiments « A » et « F ». Ainsi il est proposé que :

- a. Les aires de manœuvres doivent être consolidées à l'intérieur du site;
- b. Aucune manœuvre dans le domaine publique n'est autorisée.

Le déneigement :

Afin de favoriser les déplacements actifs sur le site et maintenir son accessibilité et son attractivité, la stratégie de déneigement vise les interventions suivantes :

- Les parcours piétons clés seront maintenus dégagés en période hivernale;
- Les espaces dédiés aux activités véhiculaires feront l'objet d'un déneigement complet afin de maintenir les aires de manœuvre pour les camions et les aires de stationnement extérieures fonctionnelles;
- La neige sera déplacée dans 3 points de dépôt temporaires;
- La neige sera évacuée hors site par un entrepreneur privé;
- Un système sera mis en place afin de recueillir l'eau résultant de la fonte de la neige, permettant ainsi de réduire le nombre de voyages nécessaires pour évacuer la neige

hors site.

La gestion des matières résiduelles :

Bien qu'il s'agisse d'une stratégie préliminaire et qu'une étude complète est à effectuer une fois que les locataires sont en place, la gestion des matières résiduelles sur le site est axée sur les éléments suivants :

- Les matières résiduelles générées par les bâtiments C, D et F seront déposées temporairement dans le bâtiment « F »;
- Les matières résiduelles générées par les bâtiments A, B et E seront déposées temporairement dans le bâtiment « A »;
- Deux emplacements privés (dalles de propreté) sont prévus pour la journée de la collecte.

L'aménagement paysager :

Inspiré par l'histoire du site, le concept d'aménagement paysager de l'ensemble du site prendra la forme du « cercle », présente dans plusieurs étapes du processus de fabrication du whisky, ce qui influencera le développement d'un motif visant à unifier l'espace. Ce motif circulaire donnera lieu à des espaces de rassemblement et de socialisation ainsi qu'à des zones de fraîcheur et de repos et sera la marque du site que ce soit dans les stationnements, les places ou même sur les toits des bâtiments.

L'architecture :

Le site de la SEAGRAM est considéré comme un ensemble d'intérêt patrimonial à forte valeur historique, urbaine et architecturale. Il est composé de plusieurs bâtiments répondant aux besoins variables de la Seagram depuis le début de sa construction en 1926 jusqu'à aujourd'hui. Au fil du temps, il a subi diverses transformations et démolitions; ajout d'ouvertures, rebouchage d'ouvertures en brique, diversité de matériaux et de couleurs, ajout de volumes construits, etc.;

Par ailleurs, dans l'optique de conserver et de mettre en valeur ce site et afin d'assurer une cohérence dans le traitement des prochaines interventions, un Guide d'interventions architecturales a été élaboré par le requérant et bonifié par un consultant en patrimoine engagé par l'arrondissement. Ainsi, en plus des critères et objectifs applicables du règlement relatif au PIIAD, les interventions architecturales seront évaluées en fonction de ce guide.

Dérogations :

Le projet déroge aux objets des dispositions suivantes du règlement de zonage 2098

- Usages autorisés;
- Usages prohibés;
- Nombre de cases de stationnement requises pour chaque usage;
- Emplacement des cases de stationnement;
- Type d'enseignes autorisées.

Conditions et encadrement des dérogations :

Afin de contribuer à la création d'un pôle urbain attractif et animé, et mettre de l'avant la vision de redéveloppement du site, plusieurs conditions sont exigées pour le projet, sans quoi le PPCMOI devient nul et non avenu, et concernent notamment les sujets suivants :

Usages :

- Les usages de type industrie lourde sont prohibés
- Les usages qui pourraient générer des nuisances sont localisées dans les bâtiments A et F
- Les usages qui requièrent une grande superficie d'occupation sont localisées dans les bâtiments A et F
- Un maximum de 30 % de la superficie totale de plancher disponible sur le site peut être utilisée pour des usages de type entrepôt
- L'entreposage et l'étalage extérieur sont interdits sur l'ensemble du site

Stationnement :

Une date limite est déterminée pour l'aménagement de l'ensemble des cases requises.

- Les 103 cases prévues dans le stationnement de la pointe : 31 décembre 2025
- Les 173 cases requises pour atteindre 70 % d'occupation des locaux : 31 décembre 2027
- La réalisation en tout ou en partie de 111 cases supplémentaires dans le bâtiment A1 sera requise si l'occupation des locaux dépasse 70 % de la superficie de plancher totale du site. Elle se fera graduellement et proportionnellement au pourcentage de la superficie occupée. De plus, si l'arrondissement réduit ou élimine les ratios minimums de cases exigés à sa réglementation, l'exigence d'aménager ces 111 cases, formulée par le projet particulier serait également abrogée automatiquement.

Aménagement paysager :

Pour garantir la mise en place des aménagements proposés, la zone d'intervention est divisée en 4 petites zones et l'évolution de l'occupation des locaux sera au fur et à mesure de la réalisation des travaux d'aménagement paysager pour l'ensemble du site, à savoir :

- Après avoir complété l'aménagement paysager de la zone 1, un maximum de 30 % de la superficie de plancher du site pourra être occupé;
- L'exécution des travaux de la zone (2) permettra ensuite d'atteindre 31 à 45 % d'occupation des locaux du site;
- L'exécution des travaux de la zone (3) permettra ensuite d'atteindre 46 à 60 % d'occupation des locaux du site;
- L'exécution des travaux de la zone (4) permettra ensuite d'atteindre 61 à 100 % d'occupation des locaux du site.

Guide interventions architecturales :

Le guide fait partie intégrante du PPCMOI.

JUSTIFICATION

À sa séance du 14 août 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;

- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du CCU : 14 août 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 9 septembre 2024

Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : septembre 2024

Assemblée publique de consultation : septembre 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 7 octobre 2024

Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : octobre 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : novembre 2024

Certificat de conformité et entrée en vigueur : décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1247151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Léger entre le boulevard Newman et la rue Cordner dans l'arrondissement de LaSalle

D'autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Léger entre le boulevard Newman et la rue Cordner dans l'arrondissement de LaSalle;
D'autoriser que la prescription de stationnement interdit les mardis, jeudis et dimanches de 19 h à 7 h sur le côté est de la rue Léger entre le boulevard Newman et la rue Cordner soit changée pour du stationnement interdit les lundis du 16 avril au 15 novembre de 13 h à 17 h et interdit les lundis, mercredis et vendredis de 8 h à 17 h sauf avis contraire du 16 novembre au 15 avril; et

D'autoriser que la prescription de stationnement interdit les lundis, mercredis et vendredis de 19 h à 7 h sur le côté ouest de la rue Léger entre le boulevard Newman et la rue Cordner soit changée pour du stationnement interdit les mardis du 16 avril au 15 novembre de 13 h à 17 h et interdit les mardis, jeudis et samedis de 8 h à 17 h sauf avis contraire du 16 novembre au 15 avril.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation aura été installée.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 13:40

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1247151024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Léger entre le boulevard Newman et la rue Cordner dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de la construction de nouveaux complexes résidentiels au coin du boulevard Newman et de la rue Léger, plusieurs citoyens se plaignent de la prescription de stationnement en vigueur à cet endroit. En effet, la signalisation en vigueur sur ce tronçon est celle généralement utilisée pour les zones comportant des activités industrielles. L'interdiction de stationner sur rue durant la nuit plusieurs jours par semaine est un irritant pour certains citoyens et visiteurs dans ce secteur qui est voué à basculer vers des activités résidentielles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Tel que discuté au comité de circulation du 5 juin, il est tout à fait justifié de modifier la prescription de stationnement en vigueur des deux côtés de la rue Léger entre le boulevard Newman et la rue Cordner de telle sorte que la prescription de stationnement autorise le stationnement durant la nuit et qu'elle soit moins restrictive en période estivale comme hivernale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien technique

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1247151025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle

D'autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle;
D'autoriser que la prescription de stationnement interdit du lundi au dimanche de 0 h à 19 h et les lundis, mercredis, vendredis et dimanches de 19 h à 24 h sur le côté nord de la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard soit changée pour du stationnement interdit les lundis, mercredis et vendredis de 19 h à 7 h; et

D'autoriser que la prescription de stationnement interdit les mardis, jeudis et samedis de 19 h à 24 h sur le côté sud de la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard soit changée pour du stationnement interdit les dimanches, mardis et jeudis de 19 h à 7 h.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation aura été installée.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 13:41

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une nouvelle prescription de stationnement sur la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de plaintes du SPVM, de la STM et de l'AMD, il est demandé de modifier la prescription de stationnement en vigueur sur la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard. La prescription actuelle comporte des incongruités qui empêche les constables de l'AMD et les agents du SPVM d'émettre des constats d'infraction aux véhicules en infraction ou de remorquer les véhicules lors des opérations de déneigement. De ce fait, la rue ne peut être déneigée convenablement en période hivernale ce qui nuit à la disponibilité de stationnement sur la rue et aux virages des autobus vers le garage de la STM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Tel que discuté au comité de circulation du 5 juin, il est tout à fait justifié de modifier la prescription de stationnement en vigueur des deux côtés de la rue Emslie à l'est de l'avenue Dollard de telle sorte que la prescription de stationnement soit exempte d'incongruité et qu'elle permette ainsi des opérations de déneigement les plus fluides possible.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1247151026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

- 1 sur la rue d'Eastman
- 1 sur l'avenue Latour
- 1 sur la rue Thierry
- 1 sur la rue Bédard
- 1 sur la rue Hébert
- 3 sur la rue Gloria

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-09-03 10:53

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

De multiples requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0293 (1247151021) - Autoriser un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur la 8e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

- 1 sur la rue d'Eastman
- 1 sur l'avenue Latour
- 1 sur la rue Thierry
- 1 sur la rue Bédard
- 1 sur la rue Hébert
- 3 sur la rue Gloria

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2024-08-29



Dossier # : 1245459032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades donnant sur une voie publique au 7200, rue Saint-Patrick (lot 1 447 694).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3003305466), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades donnant sur une voie publique située au 7200, rue Saint-Patrick (lot 1 447 694), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 9 : Usage industriel) et (chapitre 14 : Le parcours riverain) puisqu'il :

- utilise des matériaux de revêtement de qualités égale ou supérieure à ceux existants;
- favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle;
- valorise une expression architecturale qui s'inspire du contexte environnant.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 13:57

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier des façades donnant sur une voie publique au 7200, rue Saint-Patrick (lot 1 447 694).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003305466) a été déposée le 17 septembre 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour notamment modifier des façades donnant sur une voie publique. Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis aux chapitres 9 : Usage industriel et 14 : Le parcours riverain du Règlement relatif aux PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un réaménagement intérieur partiel du bâtiment industriel situé au 7200, rue Saint-Patrick. Cette transformation permettra à l'établissement de créer un nouvel espace d'entreposage intérieur. Ces travaux impliquent également la modification du mur extérieur face à la rue Senkus afin d'y installer une nouvelle porte de garage vitrée pour des fins de livraison.

De plus, il y a ajout de trois (3) nouvelles fenêtres exclusivement sur la façade donnant sur la rue Saint-Patrick.

La nouvelle porte de garage sera soulignée par un encadrement constitué des matériaux de revêtement suivants :

- Revêtement léger : cadre en aluminium fini anodisé et panneaux de verre clair, dimensions 13' 9" (hauteur) X 12' (largeur), du fabricant Garaga et modèle G-4400;

Les trois (3) fenêtres sont des fenêtres existantes relocalisées face à la rue Saint-Patrick en raison de la localisation d'une nouvelle porte garage. Il s'agit de fenêtres fixes avec cadres en aluminium de dimension de 5' (hauteur) par 3' (largeur).

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se

trouvant assujettis aux chapitres 9 : Usage industriel et 14 : Le parcours riverain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 14 août 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable **unanime**, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD aux chapitres 9 : Usage industriel et 14 : Le parcours riverain. puisqu'il :

- utilise des matériaux de revêtement de qualité égale ou supérieure à ceux existants;
- favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle;
- valorise une expression architecturale qui s'inspire du contexte environnant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1245459030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier l'entrée principale du quadruplex situé au 7707, rue Édouard (1 079 898).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003398663), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier l'entrée principale du bâtiment situé au 7707, rue Édouard (1 079 898), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- s'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier; et
- valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 13:39

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de modifier l'entrée principale du quadruplex situé au 7707, rue Édouard (1 079 898).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003398663) a été déposée le 3 juin 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier l'entrée principale.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet vise un bâtiment situé sur un terrain de coin, à l'intersection de la 7^e avenue et de la rue Édouard, à proximité du parc des Rapides. Le bâtiment contenant trois logements et un usage commercial de bureau professionnel (c1) est légèrement excentré du cœur institutionnel du secteur du Village des rapides. À l'exception du bâtiment en face, la propriété est entièrement entourée de bâtiments d'usages résidentiels. Ceux-ci sont majoritairement associés au type architectural du plex.

Construit en 1953 et situé au sein de la zone H02-24, la façade avant présente toutes les caractéristiques architecturales propre au type IV appartement : symétrie centrale de la composition et partie centrale en saillie, linteau et allège en bandeau de pierre artificielle, ouvertures alignées, ornements de bandeau de pierre artificielle.

Les travaux projetés visent à rénover la façade avant, notamment :

- Retrait de la marquise/avant-toit et ses attaches surplombant l'entrée principale;
- Retrait du revêtement métallique encadrant cette entrée;
- Retrait du linteau de pierre en arc au-dessus de l'entrée;
- Installation d'un jambage, d'un linteau et d'un avant-toit reprenant une partie de la forme et la matérialité d'origine.

• Font également partie de la demande de permis de transformation, les travaux suivants qui

ne sont pas assujettis au Règlement sur les PIIAD :

- Retrait de la brique, réfection de l'isolation, installation de la même brique et joint de couleur, tel que l'existant;
- Remplacement des linteaux, jambage et des allèges des fenêtres sur la façade avant par des pièces similaires;
- Remplacement de la porte d'entrée principale.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 14 août 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1245459031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment sis au 8467, rue George (lot 1 234 872).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande 3003215284), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment sis au 8467, rue George (lot 1 234 872), en transformant uniquement l'ajout de 1980, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 26 : Riverside) puisqu'il :

- prend en considération le traitement des bâtiments comparables de qualité, situés dans le voisinage, au niveau des parements et des ouvertures;
- respecte les caractéristiques distinctives du secteur Riverside; et
- assure l'utilisation de matériaux et détails architecturaux de qualité équivalente ou supérieure à celle des parties existantes.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-29 13:57

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin d'agrandir le bâtiment sis au 8467, rue George (lot 1 234 872).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis d'agrandissement (3003215284) a été déposée le 5 octobre 2022 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour agrandir le bâtiment principal.
Les travaux prévus dans la demande de permis d'agrandissement sont assujettis au chapitre 26 : Riverside du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet vise un bâtiment unifamilial situé sur un terrain de coin, à l'intersection de la 34^e avenue et de la rue George, dans le secteur Riverside.
Construit en 1956 et situé dans la zone H04-19, ce bâtiment était associé au type B : demi-niveau frontal de l'annexe « E » du Règlement sur les PIIAD (fiche technique de la typologie des bâtiments du secteur Riverside). À la suite de son agrandissement en 1980, il n'est associé à aucun type.

Les travaux projetés visent à agrandir le bâtiment en transformant uniquement l'ajout de 1980, notamment :

- Relocaliser les portes et fenêtres existantes vers l'avant au niveau du balcon;
- Ajouter une fenêtre sur la façade latérale droite donnant sur la 34^e avenue, similaire à celle de la même façade, en rappel de la typologie de l'annexe « E »;
- Utiliser un matériau de revêtement d'acier horizontal blanc similaire à celui de la portion existante en continuité de la façade latérale droite. Le matériau est de modèle Acier Bellara, fini traditionnel ou équivalent;
- Utiliser une brique de béton similaire à celle de la portion existante en continuité du mur latéral gauche. La brique est de couleur rouge, de modèle # 25100130 de Home Depot ou équivalent, ayant des dimensions de 7-3/4 in. x 2-1/4 in. x 3-3/4 in
- Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux

PIIAD se trouvant au chapitre 26 : Riverside.

JUSTIFICATION

À sa séance du 14 août 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 26 : Riverside) puisqu'il :

- prend en considération le traitement des bâtiments comparables de qualité, situés dans le voisinage, au niveau des parements et des ouvertures;
- respecte les caractéristiques distinctives du secteur Riverside;
- assure l'utilisation de matériaux et détails architecturaux de qualité équivalente ou supérieure à celle des parties existantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1246456008

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-08-23 19:27

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246456008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-23

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines